

CONDITIONS GENERALES DE VENTE RESTAURANT

l'Esprit Blanc Groupe Georges BLANC

Ces conditions sont applicables à toutes ventes conclues avec les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc. De ce fait, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et s'engage à les respecter.

Ces conditions de vente sont modifiables à tout moment, et les conditions applicables seront celles en vigueur à la date où la réservation sera effectuée.

LES TARIFS

Les tarifs indiqués sont en euro, service compris, et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la réservation, ils s'étendent par personne. Les taux de TVA en vigueur seront appliqués, soit 10% pour les prestations alimentaires et boissons sans alcool, et 20 % pour toutes les boissons alcoolisées et services. Tout changement du taux applicable, ou toute modification, ou instauration de nouvelles taxes légales instaurées par les autorités compétentes, sera répercuté automatiquement sur les prix indiqués à la date de facturation.

Il est précisé que la restauration, et les boissons non consommées dans le cadre d'un forfait, ne pourront donner lieu à une minoration de prix, quel qu'elle soit. Il appartient au client du restaurant d'apprécier avant la réservation, si le prix lui convient (affichage à la réception, site internet, demande par téléphone, ou mail). Aucune contestation concernant le prix de la prestation, ne pourra être prise en considération ultérieurement.

RESERVATIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les réservations sont effectuables sur les sites de chaque restaurant, par téléphone, par e-mail ou par courrier.

Le règlement de l'ensemble des prestations se fera directement auprès du restaurant. Nous nous réservons le droit de demander un acompte de 30 %, pour toute réservation supérieure à 6 personnes.

Les réservations quelles que soient leurs origines seront payables en euro uniquement.

Les restaurants du Groupe Georges Blanc, l'Esprit Blanc acceptent les cartes de crédit suivantes : Visa, et Mastercard, ainsi que les règlements en espèces, chèques, et certains chèques cadeaux en fonction de l'adresse (Les Collectionneurs et Relais & Châteaux).

Le guide ou tour leader d'un groupe remettra au restaurant un voucher correspondant à la commande. Aucune modification de ce voucher ne sera acceptée sans accord préalable de la direction du restaurant. Tous les « extras » devront être réglés sur place le jour de la prestation.

Le paiement du solde du prix sera effectué, sur présentation de facture, le jour même de la prestation. La facturation des prestations supplémentaires sera également faite le jour même et devra être réglée sur place à la fin de la prestation. Toute somme non payée à la date d'exigibilité mentionnée sur la facture produira de plein droit et sans mise en demeure préalable des pénalités de retard au taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les huit jours suivant la date de la facture.

FORCE MAJEURE ET

On entend par force majeure tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, qui empêche le client dans la réalisation de sa réservation, d'exécuter tout ou une partie des obligations prévues par le contrat. Il en sera notamment ainsi en matière de grève de moyens de transport, du personnel hôtelier, d'émeutes gouvernementales ou publiques, ou grèves totales ou partielles entravant la bonne marche du restaurant ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitant, ou transporteurs, ainsi que l'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières.

L'application du présent article implique qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée. Le fait de réserver dans un des restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc vaut connaissance et acceptation des risques COVID – 19 et autres pandémies, et acceptation des présentes CGV. Si nous prenons toutes les mesures possibles pour limiter ces risques, le risque n'existe pas. Aussi, en cas de contraction du virus, malgré l'extrême difficulté à prouver qu'il ait pu l'être durant votre repas – vous vous engagez, ainsi que les personnes invitées par votre intermédiaire, à ne pas entamer de poursuite à l'encontre du Groupe à l'issue de votre séjour

CONFIRMATION DE RESERVATION

Toute demande de réservation fait l'objet de l'émission par les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc d'une proposition commerciale ou d'un devis, avec les conditions générales de prestations mentionnant le détail de la ou des prestations sollicitées, la date d'exécution et le prix. La confirmation de la réservation ne sera prise en compte qu'après l'encaissement par les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc d'un acompte de 30% du prix TTC de la prestation, accompagné de la proposition commerciale ou du devis dûment signé et revêtu de la mention « bon pour accord » avec les conditions générales de prestations paraphées. Toutefois, les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc se réservent le droit de demander 100% du prix TTC pour valider la réservation. A défaut de la réception de l'acompte avec la proposition commerciale ou le devis dans les dix jours suivant sa date d'émission par les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc, la demande de réservation est caduque sans autre formalité. Il en va de même faute pour les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc de pouvoir encaisser l'acompte à réception de celui-ci, les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc ayant pour seule obligation de prévenir du non-encaissement.

CONFIRMATION DU MENU

La proposition commerciale ou le devis peut comporter un choix entre plusieurs menus. Afin de servir au mieux les convives, le client doit indiquer son choix définitif au plus tard une semaine avant la prestation. Après ce délai, les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc ne pourront garantir le service de certains mets ou vins composant le menu et le client acceptera le choix retenu par les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc, sans pouvoir rétracter sa réservation pour ce motif. Pour les groupes (plus de 6 personnes), dans l'intérêt de la satisfaction des convives au moment du service, un menu identique est servi pour chacun, sauf pour les personnes ayant signalé une semaine à l'avance des intolérances alimentaires.

ANNULATION PARTIELLE DU NOMBRE DE CONVIVES

Le client doit confirmer le nombre définitif de convives au plus tard trois jours avant le déroulement de la prestation. Pour une modification du nombre de convives jusqu'à trois jours avant la date de la prestation :

Si le nombre de convives annulé représente moins de 10% du nombre total de convives, le client sera facturé sur la base du nombre de convives confirmés ;

Dans le cas d'une annulation de plus de 10% du nombre de participants, le client sera facturé, pour le nombre de participants annulés, du montant de l'acompte encaissé par convive.

Toute modification 3 jours ou moins avant la date de la prestation sera inopérante : le prix initialement convenu sera pleinement exigible, quel que soit le nombre de participants annulés ou non-présents le jour de la prestation.

NOMBRE DE CONVIVES SUPERIEUR A CELUI PREVU LORS DE LA RESERVATION

Le client doit confirmer le nombre définitif de convives au plus tard trois jours avant le déroulement de la prestation. La réception de convives supplémentaires sera soumise à l'accord préalable de les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc qui pourront s'y opposer discrétionnairement pour des raisons de qualité de service ou en raison de la capacité administrative d'accueil des lieux, sans engager sa responsabilité et sans que le client puisse en prétexter pour annuler ou modifier sa réservation. En cas d'acceptation, il sera facturé un supplément à due concurrence du nombre de convives supplémentaires sur la base unitaire du prix unitaire TTC convenu dans la proposition commerciale ou le devis.

ANNULATION PAR LE GROUPE GEORGES BLANC

Les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc pourront se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution, sans aucune indemnité à sa charge sauf le remboursement du prix encaissé, en cas de survenance de tout événement indépendant de sa volonté faisant obstacle à son fonctionnement normal, tels que grèves totales ou partielles de fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou en cas de tout autre cas fortuit ou de force majeure (tels que guerre, émeutes, manifestations, sinistres affectant les installations du restaurant et ou son approvisionnement) auxquels les premiers événements sont conventionnellement assimilés.

DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Le jour de la prestation, les convives doivent se présenter au restaurant à l'heure convenue. En cas de retard, le restaurant se réserve le droit de faire attendre les convives. Si ce retard est supérieur à une heure, la réservation ne sera plus garantie. Un supplément horaire de 45 euros par heure par service pourra être facturé en plus de la prestation restauration, en cas d'allongement du temps de service du au retard du client. Aucune réclamation sur le déroulement de la prestation ne sera recevable postérieurement au jour de celle-ci.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES NON INCLUSES DANS LA PROPOSITION COMMERCIALE OU LE DEVIS

Toute prestation supplémentaire non incluse lors de la réservation – boissons, plats – fera l'objet d'une facturation complémentaire le jour même de la prestation.

RECLAMATIONS-LITIGE

Toute réclamation doit être adressée au Groupe Georges Blanc par lettre recommandée A/R, et ce dans un délai de 15 jours suivant le départ du repas faisant l'objet de la dite réclamation. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Nous ferons appel si tel en est le besoin, au médiateur de la consommation, suivant :

Georges Blanc SA

Place du marché

01540 Vonnas

A défaut de règlement amiable de tout litige ou contestation concernant l'interprétation ou l'application des présentes conditions générales, les tribunaux de Bourg en Bresse seront seuls compétents.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc proposent un accès internet en wifi. Le client utilisateur s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soit en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur, par un droit voisin tels que des textes, images photographies, œuvres musicales audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livre I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

Les restaurants du Groupe Georges Blanc et l'Esprit Blanc disposent d'un système de vidéosurveillance au sein des parties communes du bâtiment ainsi que du parking.

LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. Les litiges qui ne pourront être résolu à l'amiable, relèveront de la compétence de médiation tourisme voyage, et/ou des juridictions françaises.